

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 560

13 octobre 1997

SOMMAIRE

Acticlean, Luxembourg	page 26834	Financière Cotilas S.A., Luxembourg	26848
Alize Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	26834	Financière Cristal S.A., Luxembourg	26847
Ateliers Origer, S.à r.l., Grevenmacher	26834	Financière Sipa S.A., Luxembourg	26846
Baylink S.A.H., Luxembourg	26834	Financière Villebois Mareuil S.A., Luxembourg	26847
Big Bamboo, S.à r.l., Luxembourg	26837	Finch Immo S.A., Luxembourg	26846
Boissons Beckius, S.à r.l., Kapenacker	26839	Finsea International S.A., Luxembourg	26851
Boucherie Krack, S.à r.l., Luxembourg	26840	Foretron International Services S.A., Hesperange	26849
Bre Descartes (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg	26838	F.P.D., Future Patents Development Company S.A., Luxembourg	26850
Bre Descartes (Luxembourg) II, S.à r.l., Luxembg	26839	Franck Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	26850
Carne-Lux S.A., Luxembourg	26842	Franck Asset Management Luxembourg II S.A., Luxembourg	26849
C.F.A., Compagnie Financière Africaine S.A., Luxembourg	26845	Frising Decoration, S.à r.l., Luxembourg	26849
C.I.M., Constructions Industrielles et Minières S.A., Luxembourg	26834	Galvalange, S.à r.l., Dudelange	26850
City Center Etoile, S.à r.l., Niederanven	26835	Garder Holding S.A., Luxembourg	26851
Club Dab Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg	26875	Gehl, Jacoby & Associés S.A., Luxembourg	26851
Cobelu S.A., Luxembourg	26877	Genolor S.A., Luxembourg	26852
Cobepa Finance S.A., Luxembourg	26840	Georges-Putz, S.à r.l., Grevenmacher	26851
Concept Immobilière S.A., Luxembourg	26840	Ger-Trans A.G., Luxembourg	26851
Concreton S.A., Luxembourg	26835	Gestinvest S.A., Luxembourg	26869
Constanza S.A., Luxembourg	26835	G.G.H. S.A., Luxembourg	26858
Coparin S.A., Luxembourg	26837	Giroinvest Holding S.A., Luxembourg	26855
Cosmopar S.A., Luxembourg	26836	GRK, S.à r.l., Dudelange	26854
Covest Holding S.A., Luxembourg	26837	Guerlange Investments S.A., Luxembourg	26852
C.P.I., Compagnie de Participations Internationales S.A., Luxembourg	26841	Hakon S.A., Luxembourg	26858
Cross Communication Distribution, S.à r.l., Rodange	26836	H.D.T., Holding de Développement et de Tourisme S.A., Luxembourg	26853
Crysol S.A., Luxembourg	26836	Heliolux, S.à r.l., Howald	26859
Dagon Holding S.A., Luxembourg	26846	Hesperos S.A., Luxembourg	26856
Dai-Ichi Kangyo Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	26836	Hieroglyphe Design, S.à r.l., Luxembourg	26864
Damflos S.A., Luxembourg	26836	HI Trade, S.à r.l., Alzingen	26853, 26854
Delspa S.A., Luxembourg	26836	Ikor S.A., Luxembourg	26854
Dewaay Luxembourg S.A., Luxembourg	26835	Imfoled Luxembourg S.A., Luxembourg	26876
Di-Ka-Lux, S.à r.l., Luxembourg	26841	IMG International Media Group S.A., Luxembg	26876
Ditrigest S.A., Luxembourg	26843	Immo-Diegem S.A., Luxembourg	26859
Dittes Foundation S.A., Luxembourg	26844	International Financing Partners S.A., Luxbg	26870
Dolya, S.à r.l., Luxembourg	26846	International Treestars Incorporated S.A., Luxembourg	26857
Editions Revue S.A., Luxembourg	26843	Lares Holding S.A., Luxembourg	26855
Egatia S.A., Luxembourg	26843	Latona Holding S.A., Luxembourg	26855
Elbalux Holding S.A., Luxembourg	26842	Lupin Holdings S.A., Luxembourg	26864
Ergo, S.à r.l., Luxembourg	26842	MULUFI, Mutuelle Luxembourgeoise de Participations Financières S.A., Luxembourg	26859
E.S.R.A. S.A., Luxembourg	26837	Navicom S.A., Luxembourg	26857
Euratel Luxembourg Holding S.A., Luxembg	26845	Numax S.A., Luxembourg	26856, 26857
EUROCAP, European Capital Investments (Luxembourg) S.A., Luxembourg	26848	Omnum of Finance S.A., Luxembourg	26858
Eurofinance Placements S.A., Luxbg	26844, 26845	Paddington S.A., Luxembourg	26880
Euro Leasing A.G., Luxembourg	26846	S.A. de Vaderlandsche Luxemburg - Patriotique Luxembourg S.A., Strassen	26879
Euro Resto, S.à r.l.	26841	Songa Europa S.A., Luxembourg	26860
Eurotraduc, S.à r.l., Luxembourg	26843	Transnordic International S.A., Luxembourg	26870
Ferolux S.A., Bascharage	26848		
Filtlux S.A., Luxembourg	26848		

ACTICLEAN.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 41.128.

Extrait de la décision collective des associés prise le 10 juillet 1997

Madame Michèle Tartare est nommée gérante de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 1996 en remplacement de Monsieur Philippe Mantz.

Luxembourg, le 15 juillet 1997.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 64, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26119/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

ATELIERS ORIGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6676 Grevenmacher, 11 op der Ahlkerrech.
R. C. Luxembourg B 28.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 1997, vol. 495, fol. 45, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour la S.à r.l. ATELIERS ORIGER

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(26136/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

ALIZE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 97, Grand-rue.

*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés de la société tenue au siège social
le mardi 14 juin 1997 à 15.00 heures*

Les associés ont décidé, à l'unanimité des voix, de transférer le siège social de la société du 11, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 97, Grand-rue à L-1661 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 1997.

Pour extrait sincère et conforme

F. Grosjean P. Marette H. Godart

Les associés

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 63, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26125/731/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

BAYLINK S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 1997, vol. 493, fol. 78, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour BAYLINK S.A.H.

Signature

(26140/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

C.I.M., CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET MINIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.535.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 20 juin 1997

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de renouveler leur mandat pour une nouvelle durée d'un an.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(26170/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

CONSTANZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.673.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1996 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 58, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 1997

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission du mandat d'administrateur de la société de Monsieur Jo Santino et de nommer en son remplacement, Monsieur Jean-Hugues Antoine, Comptable, demeurant à B-6821 Lacuisine et ce pour une durée d'un an.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 1997 est composé comme suit:

- Monsieur Jean-Hugues Antoine, Comptable, demeurant à B-6821 Lacuisine
- Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck
- Madame Carine Reuter, Administrateur de Sociétés, demeurant à L-3332 Fennange

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de M. Dominique Maqua, Comptable, demeurant à L-6767 Lamorteau, pour une durée d'un an.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité du bénéfice de LUF 5.107.718 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

F. Mangen
Administrateur

(26169/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

CONCRETON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.000.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 63, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

S. Perrier
Administrateur

(26168/731/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

CITY CENTER ETOILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 188, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 47.403.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1997, vol. 495, fol. 36, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 17 juillet 1997.

Signature.

(26159/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

DEWAAY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.033.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 16 mai 1997, que:

La FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG est nommée réviseur d'entreprises pour une durée d'un an. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1997.

Pour DEWAAY LUXEMBOURG S.A.
FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 65, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26180/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

DELSPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 20.584.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(26179/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

DAMFLOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.915.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(26178/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

DAI-ICHI KANGYO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire, place de l'Etoile.
R. C. Luxembourg B 24.568.

Les comptes annuels de l'établissement de crédit au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 65, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 1997.

Pour DAI-ICHI KANGYO BANK (LUXEMBOURG) S.A.
FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.

M. Lam

(26177/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

CRYSOLL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.729.

Le bilan de liquidation au 10 juillet 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 58, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Signature.

(26175/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

CROSS COMMUNICATION DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 1997, vol. 495, fol. 45, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour CROSS COMMUNICATION DISTRIBUTION, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(26174/503/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

COSMOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 70, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juin 1997.

(26172/536/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

COVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.609.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 juillet 1997.

A. Lentz.

(26173/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

COPARIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.554.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1996 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 58, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 1997

Conseil d'administration

L'assemblée générale a décidé de ratifier la décision prise par le conseil d'administration du 7 juin 1996, à savoir la nomination de la société GERBO S.A. comme nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Berthe Germeau, décédée.

Ensuite l'assemblée générale, d'une part, a accepté la démission de Monsieur Frank Arts de son mandat d'administrateur, sans toutefois pourvoir à son remplacement et, d'autre part, a renouvelé le mandat des autres administrateurs pour une durée d'un an.

Suite à ces démissions, le conseil d'administration en fonction pendant l'exercice 1997 est composé comme suit:

- * Brasseur Yves, administrateur-délégué, IBEL N.V., B-2000 Antwerpen;
- * Clamon Jean, membre du Directoire, Banque PARIBAS, F-75001 Paris;
- * De Metz Robert, membre du Directoire, Compagnie Financière PARIBAS, F-75001 Paris;
- * GERBO S.A., société anonyme, B-1000 Bruxelles;
- * Hardenne Nicole, administrateur-délégué de COBEPA, B-1000 Bruxelles;
- * Laurent Josi Jean-Pierre, président-directeur général du Groupe JOSI, B-1000 Bruxelles;
- * Leysen André, président de GEVAERT N.V., B-2640 Mortsel;
- * Mangen Fons, réviseur d'entreprises, L-9088 Ettelbruck;
- * Manset Christian, membre du Directoire, Compagnie Financière PARIBAS, F-75001 Paris;
- * Scohier Pierre, président du conseil d'administration de COBEPA, B-1000 Bruxelles;
- * Varin Christian, Administrateur-Délégué de COBEPA, B-1000 Bruxelles;
- * Vlerick Philippe, administrateur de sociétés, B-9770 Kruishoutem;
- * Von Kunitzki Norbert, administrateur de sociétés, B-9000 Gent;
- * Vreys Frans, vice-président et administrateur-délégué de GEVAERT N.V., B-2640 Mortsel.

Commissaire aux comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour une durée d'un an.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice de Frs 517.201,- pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996 comme suit:

Allocation à la réserve légale:	25.860,- Frs
Report à nouveau:	491.341,- Frs
.	517.201,- Frs

F. Mangen
Administrateur

(26171/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

BIG BAMBOO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 21.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1997, vol. 495, fol. 33, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour la S.à r.l. BIG BAMBOO

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(26147/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

E.S.R.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 70, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, juin 1997.

(26193/536/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

BRE DESCARTES (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

EXTRAIT

Suivant acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 24 juin 1997, enregistré à Capellen le 2 juillet 1997, volume 410, folio 29, case 9, de la société BRE DESCARTES (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., avec siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mars 1997, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, ont été prises, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital de la société est augmenté d'un montant de neuf millions six cent mille francs luxembourgeois (9.600.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à dix millions cent mille francs luxembourgeois (10.100.000,- LUF) par la création de neuf mille six cents (9.600) parts sociales nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Souscription et paiement

Toutes les neuf mille six cents (9.600) parts sociales nouvelles ont été souscrites par la société AGIM BEHEER B.V., prénommée, et entièrement libérées par un paiement en espèces, de sorte que le montant de neuf millions six cent mille francs luxembourgeois (9.600.000,- LUF) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

First resolution

The capital of the company is increased by an amount of nine million six hundred thousand Luxembourg francs (9,600,000.- LUF) so as to raise it from its present amount of five hundred thousand Luxembourg francs (500,000.- LUF) to ten million one hundred thousand Luxembourg francs (10,100,000.- LUF) by the creation of nine thousand six hundred (9,600) new shares of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

Subscription and payment

All the nine thousand six hundred (9,600) new shares have been subscribed to by the company AGIM BEHEER B.V., prenamed, and fully paid up in cash so that the amount of nine million six hundred thousand Luxembourg francs (9,600,000.- LUF) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Deuxième résolution

Suite à la prédite augmentation de capital, l'article 6 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix millions cent mille francs luxembourgeois (10.100.000,- LUF), représenté par dix mille cent (10.100) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, toutes souscrites et libérées par un paiement en espèces par la société AGIM BEHEER B.V., avec siège social à NL-1185 ZG Amstelveen, 12, Weverij (Pays-Bas).»

Second resolution

As a consequence of the preceding increase of capital, article 6 of the articles of incorporation should now read as follows:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at ten million one hundred thousand Luxembourg francs (10,100,000.- LUF), represented by ten thousand one hundred (10,100) shares of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, subscribed to and fully paid up in cash by the company AGIM BEHEER B.V., with registered office in NL-1185 ZG Amstelveen, 12, Weverij (The Netherlands).»

Pour extrait, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(26143/236/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

BRE DESCARTES (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26144/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

BRE DESCARTES (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

EXTRAIT

Suivant acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 24 juin 1997, enregistré à Capellen le 2 juillet 1997, volume 410, folio 29, case 10, de la société BRE DESCARTES (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., avec siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mars 1997, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, ont été prises, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital de la société est augmenté d'un montant de neuf millions six cent mille francs luxembourgeois (9.600.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à dix millions cent mille francs luxembourgeois (10.100.000,- LUF) par la création de neuf mille six cents (9.600) parts sociales nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Souscription et paiement

Toutes les neuf mille six cents (9.600) parts sociales nouvelles ont été souscrites par la société AGIM BEHEER B.V., prénommée, et entièrement libérées par un paiement en espèces, de sorte que le montant de neuf millions six cent mille francs luxembourgeois (9.600.000,- LUF) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

First resolution

The capital of the company is increased by an amount of nine million six hundred thousand Luxembourg francs (9,600,000.- LUF) so as to raise it from its present amount of five hundred thousand Luxembourg francs (500,000.- LUF) to ten million one hundred thousand Luxembourg francs (10,100,000.- LUF) by the creation of nine thousand six hundred (9,600) new shares of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

Subscription and payment

All the nine thousand six hundred (9,600) new shares have been subscribed to by the company AGIM BEHEER B.V., prenamed, and fully paid up in cash so that the amount of nine million six hundred thousand Luxembourg francs (9,600,000.- LUF) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Deuxième résolution

Suite à la prédite augmentation de capital, l'article 6 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix millions cent mille francs luxembourgeois (10.100.000,- LUF), représenté par dix mille cent (10.100) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, toutes souscrites et libérées par un paiement en espèces par la société AGIM BEHEER B.V., avec siège social à NL-1185 ZG Amstelveen, 12, Weverij (Pays-Bas).»

Second resolution

As a consequence of the preceding increase of capital, article 6 of the articles of incorporation should now read as follows:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at ten million one hundred thousand Luxembourg francs (10,100,000.- LUF), represented by ten thousand one hundred (10,100) shares of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, subscribed to and fully paid up in cash by the company AGIM BEHEER B.V., with registered office in NL-1185 ZG Amstelveen, 12, Weverij (The Netherlands).»

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(26145/236/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

BRE DESCARTES (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26146/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

BOISSONS BECKIUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5432 Kapenacker, 3, rue de Beyren.

R. C. Luxembourg B 18.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1997, vol. 495, fol. 33, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour la S.à r.l. BOISSONS BECKIUS

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(26148/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

COBEPA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.820.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1996 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 58, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 1997

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de M. Edward Benoit de son mandat d'administrateur et a décidé de nommer MM. Pierre Scohier, Président du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, COBEPA, Bruxelles, et Christian Varin, Administrateur-Délégué, COBEPA, Bruxelles, comme nouveaux administrateurs pour une durée d'un an. L'assemblée a également décidé de renouveler le mandat des autres administrateurs pour une durée d'un an. Suite à ces décisions, le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 1997 est composé comme suit:

- Evers Christophe, Directeur Financier, COBEPA, Bruxelles (B)
- Hardenne Nicole, Administrateur-Délégué, COBEPA, Bruxelles (B)
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, Ettelbruck (L)
- Scohier Pierre, Président du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, COBEPA, Bruxelles (B)
- Varin Christian, Administrateur-Délégué, COBEPA, Bruxelles (B)

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour une durée d'un an.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice de LUF 8.432.915 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996 comme suit:

Allocation à la réserve légale	421.646 LUF
Report à nouveau	8.011.269 LUF
Total:	8.432.915 LUF

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

F. Mangen
Administrateur

(26160/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

BOUCHERIE KRACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 24, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 50.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1997, vol. 495, fol. 33, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour la S.à r.l. BOUCHERIE KRACK
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(26149/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

CONCEPT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.322.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 7 décembre 1992, que:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 1997.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 1997 que:

- est nommée au poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 1997, en remplacement de la S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, commissaire démissionnaire,

- Madame Claudine Speltz, conseil comptable, demeurant à Howald.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 1997 décide, à l'unanimité des voix, la continuation de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(26167/527/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

C.P.I. S.A., COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.683.

Les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés aux 31 décembre 1996 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 58, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 1997

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé d'une part, d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Frank Arts sans pourvoir à son remplacement et d'autre part, de renouveler pour une nouvelle durée d'un an le mandat des autres Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises.

Suite à ces décisions, le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 1997 est composé comme suit:

Président: Scohier Pierre, Président du Conseil d'Administration de COBEPA

Vice-Présidente: Hardenne Nicole, Administrateur-Délégué de COBEPA

Administrateur-Délégué: Varin Christian, Administrateur-Délégué de COBEPA

Administrateurs:

Brasseur Yves, Administrateur-Délégué de IBEL S.A.

Clamon Jean, Membre du Directoire, Banque PARIBAS

De Metz Robert, Membre du Directoire, COMPAGNIE FINANCIERE PARIBAS

GERBO S.A., Société Anonyme

Laurent-Josi Jean-Pierre, Président GROUPE JOSI

Leysen André, Président de GEVAERT N.V.

Manset Christian, Membre du Directoire, COMPAGNIE FINANCIERE PARIBAS

Vlerick Philippe, Administrateur de Sociétés

Von Kunitzki Norbert, Administrateur de Sociétés

Vreys Frans, Vice-Président et Administrateur-Délégué, GEVAERT N.V.

Réviseur d'Entreprises

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Société Civile, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

REPARTITION BENEFICIAIRE

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996, la répartition bénéficiaire a été comme suit:

Bénéfice de l'exercice	34.159.310 Frs
Résultats reportés	4.845.731 Frs
Réserve légale	1.707.966 Frs
Distribution de dividendes	20.238.810 Frs
Report à nouveau	17.058.265 Frs

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

F. Mangen
Directeur

(26166/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

DI-KA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 30.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 60, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour DI-KA-LUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(26181/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

EURO RESTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 41.627.

Il résulte d'un courrier daté du 8 février 1996 que Monsieur Christian Robineau, demeurant au 40, rue Jeanne d'Arc, Greux en France, a donné sa démission comme gérant technique de la société EURO RESTO S.à r.l.

Rollingen, le 6 juin 1997.

Y. Scharle.

Enregistré à Mersch, le 9 juin 1997, vol. 122, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(26199/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

ELBALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 29.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 1997, vol. 495, fol. 45, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour ELBALUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(26190/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

ELBALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 29.169.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1997

Conseil d'administration

- Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur François Peusch, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 4 juin 1997.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 1997, vol. 495, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26191/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

CARNE-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 47.231.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(26154/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

ERGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 25.287.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 500.000,- LUF, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Monsieur John Michel Gibb, ingénieur, demeurant à F-06130 Saint-Jacques de Grasse, trente parts sociales	30
Monsieur Alexandre Wolfgang Michel Gibb, ingénieur, demeurant à F-62610 Bois-en-Ardres, 55, rue des Lilas, trente-cinq parts sociales	35
Madame Catherine Joanna Lamazurier-Gibb, rédacteur de documentation, demeurant à F-67960 Souffelweyersheim, 1, rue des Bouleaux, trente-cinq parts sociales	35
Total: cent parts sociales	100

Luxembourg, le 15 juillet 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26192/514/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

EGATIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 4.432.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 27 janvier 1997*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler leur mandat pour une nouvelle durée de six ans.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(26189/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

EDITIONS REVUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 2, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 24.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1997, vol. 495, fol. 33, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour EDITIONS REVUE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(26187/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

EDITIONS REVUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 2, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 24.654.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 23 avril 1997

Suite à la démission de Monsieur Jean-Marie Meyer de son poste d'administrateur de la société, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs à quatre.

Luxembourg, le 23 avril 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1997, vol. 495, fol. 33, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26188/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

EUROTRADUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 12.741.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

EUROTRADUC S.à r.l.
Signature

(26200/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

DITRIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.839.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(26182/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

DITTES FOUNDATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 50.116.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

Pour DITTES FOUNDATION

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

(26183/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

DITTES FOUNDATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 50.116.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 1995, le mandat du commissaire aux comptes, Madame Marie-Claire Zehren, a été renouvelé pour une durée de deux ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Luxembourg, le 10 juillet 1997.

Pour DITTES FOUNDATION

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26184/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

DITTES FOUNDATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 50.116.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 1997, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, président, Guy Baumann et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Madame Marie-Claire Zehren, ont été renouvelés pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 10 juillet 1997.

Pour DITTES FOUNDATION

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26185/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

EUROFINANCE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.221.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 juillet 1997
à 10.30 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le nombre des administrateurs de 3 à 5.

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer au poste d'administrateur:

Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig, 92, rue de l'Horizon, Plateau Saint-Hubert;

Monsieur Yvan Juchem, administrateur de sociétés, demeurant à Rombach, 1, rue Belle-Vue.

Leur mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2002.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26195/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

DOLYA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 500.000,- LUF.**Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 54.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 65, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	(393.018,-) LUF
- Résultat reporté à nouveau	(393.018,-) LUF

Luxembourg, le 14 juillet 1997.

(26186/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

DAGON HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.932.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 55, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 1994, que le mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.

Signature.

(26176/529/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

EURO LEASING A.G., Aktiengesellschaft.Gesellschaftssitz: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
H.R. Luxemburg B 11.250.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 1996, wurde eingetragen in Luxemburg, am 16 Juli 1997, Volumen 495, Folio 64, Case 8, beim registre de commerce et des sociétés de Luxembourg am 17. Juli 1997.

Verwendung des Jahresergebnisses per 31. Dezember 1996

- Der Jahresgewinn in Höhe von LUF 34.327,- wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Juli 1997.

Signature.

(26197/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

FINCH IMMO S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 38.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 1997, vol. 495, fol. 45, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour la S.A. FINCH IMMO

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(26208/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

FINANCIERE SIPA S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.294.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour la Société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(26207/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

FINANCIERE COTILAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.585.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 62, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1997.

Signature.

(26203/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

FILTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.246.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1996 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 58, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 1997

Conseil d'administration

Le conseil d'administration en fonction pour l'exercice 1997 se compose comme suit:

- Blondeau Pierre, administrateur de sociétés, Bruxelles (Belgique),
- Husain Idris, administrateur de sociétés, Kinshasa (République du Zaïre),
- Van Lancker Jean, administrateur de sociétés, Kinshasa (République du Zaïre),
- Jungers Thierry, administrateur de sociétés, Kinshasa (République du Zaïre).

Commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes en fonction pour l'exercice 1997 est Monsieur Mangen Fons, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck (Luxembourg).

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996 la répartition bénéficiaire a été comme suit:

- Bénéfice de l'exercice	2.246.310 LUF
- Résultats reportés	3.408.775 LUF
- Distribution de dividendes	5.000.000 LUF
- Report à nouveau	655.085 LUF

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Signature.

(26202/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

FEROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue de Ruisseau.
R. C. Luxembourg B 25.642.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 66, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

(26201/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

EUROCAP, EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.390.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 mai 1997 à Luxembourg

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Joseph Degreef de son poste d'administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises et expert-comptable, demeurant 20, rue Jean Melsen à L-9142 Burden. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2001.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 62, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26198/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

FRANCK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.385.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 68, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 1997.

(26216/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

FRANCK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.385.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 1997 de la Société

En date du 30 mai 1997, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1996;
- de réélire MM. Patrick J.M. Gigon, Daniel Balmer et Mme Arlette Tiger en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 1998;
- de réélire ARTHUR & ANDERSEN en qualité de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1998.

Luxembourg, le 30 mai 1997.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 68, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26217/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

FORETRON INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 46.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 1997, vol. 495, fol. 45, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

*Pour la S.A. FORETRON INTERNATIONAL SERVICES
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

(26210/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

FORETRON INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 46.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 1997, vol. 495, fol. 45, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

*Pour la S.A. FORETRON INTERNATIONAL SERVICES
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

(26211/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

FRISING DECORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 10, rue Chimay.
R. C. Luxembourg B 58.965.

Suite à une cession de parts en date du 10 juillet 1997, la répartition du capital de la société FRISING DECORATION, S.à r.l. est la suivante:

Madame Laurence Frising, 10, rue Chimay, L-1333 Luxembourg	250 parts
Madame Henriette Schmit, 22, rue V. Feyder, Fentange	250 parts
Total	500 parts

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 63, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26218/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

F.P.D., FUTURE PATENTS DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 18.868.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (7.891.869,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 1997.

Signature.

(26212/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

F.P.D., FUTURE PATENTS DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 18.868.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 64, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (10.194,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 1997.

Signature.

(26213/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

FRANCK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 47.685.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 68, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 1997.

(26214/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

FRANCK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 47.685.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 1997 de la Société

En date du 30 mai 1997, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1995 après avoir affecté LUF 4.000,- à la réserve légale;
- de réélire MM. Patrick J.M. Gigon, Daniel Balmer et Mme Arlette Tiger en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 1998;
- de réélire ARTHUR & ANDERSEN en qualité de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1998.

Luxembourg, le 30 mai 1997.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 68, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26215/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

GALVALANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 18.104.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

GALVALANGE, S.à r.l.
Signatures

(26219/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

GARDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 10.421.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(26220/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

FINSEA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.942.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 18 juin 1997, enregistré à Remich le 19 juin 1997, volume 460, fol. 13, case 4, aux droits de cinq cents (500,-) francs,

que la société FINSEA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Dudelange, en date du 18 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 386 du 8 septembre 1992, au capital social de 50.000,- USD, a été dissoute et liquidée par le fait de la réunion en une seule main de toutes les actions de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 juillet 1997.

A. Lentz.

(26209/221/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

GER-TRANS A.G., Aktiengesellschaft.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.015.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

Pour GER-TRANS A.G., Aktiengesellschaft
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers J.-M. Schiltz

(26225/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

GEORGES-PUTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 7, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 16.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 1997, vol. 495, fol. 45, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour la S.à r.l. GEORGES-PUTZ
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(26224/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

GEHL, JACOBY & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R. C. Luxembourg B 38.887.

Le bilan au 31 décembre 1996 de l'année 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 54, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

Signature
Mandataire

(26221/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

GENOLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 4.475.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

Pour GENOLOR S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

(26222/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

GENOLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 4.475.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 1997, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Marcello Ferretti, Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Marie-Claire Zehren, ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Luxembourg, le 10 juillet 1997.

Pour GENOLOR S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26223/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

GUERLANGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 68, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(26230/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

GUERLANGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.229.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 1^{er} mars 1996 à 11.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Gérard Coene, Administrateur et le remercie de sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Joseph Winandy, Contrôleur de Sociétés, demeurant à Itzig, 92, rue de l'Horizon, Plateau St. Hubert, qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Joseph Winandy, Commissaire aux Comptes et décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant 25, rue de la Biff, Hondelange, qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Pour copie conforme

J. Quintus

J. Winandy

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26231/009/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

H.D.T., HOLDING DE DEVELOPPEMENT ET DE TOURISME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 12.965.

Les comptes annuels aux 31 mars 1997 et 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 58, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 1997

Conseil d'Administration

L'assemblée générale statutaire a décidé d'une part, d'accepter la démission de leur mandat d'Administrateur de MM. Edward Benoit et Philippe Latour, sans pourvoir à leur remplacement et d'autre part, de renouveler le mandat des autres Administrateurs venus à échéance pour une durée d'un an.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 1997/1998 est composé comme suit:

- Hardenne Nicole, docteur en droit, B-1180 Bruxelles
- Mangen Fons, réviseur d'entreprises, L-9088 Ettelbruck
- Santino Jo, licencié en administration des affaires, B-4430 Ans
- Thijs Ghislain, licencié en sciences commerciales et économiques, B-3270 Scherpenheuvel.

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes venu à échéance pour la durée d'un an. Le Commissaire aux Comptes en fonction pendant l'exercice 1997/1998 est Monsieur Dominique Maqua, Comptable, demeurant à Lamorteau (B).

Répartition du résultat de l'exercice

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de LUF 2.093.338 pour l'exercice se terminant au 31 mars 1997 ainsi que la poursuite de l'activité de la société bien que la perte reportée dépasse le montant du capital social.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

F. Mangen
Administrateur

(26239/503/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

**HI TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HI FISH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-5886 Alzingen, 508, route de Thionville.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. - Madame Jeanne Birgen, sans état particulier, demeurant à L-1622 Luxembourg, 7, rue St Gengoul;
2. - La société dénommée TRADE AND INVEST HOLDING S.A., avec siège social à Grevenmacher, ici représentée par ses deux administrateurs à signature conjointe, Monsieur Roland Ebsen, comptable, demeurant à Berbourg et Monsieur Jean-Claude Kirsch, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Soleuvre.

Madame Jeanne Birgen, prénommée, et la société TRADE AND INVEST HOLDING S.A., représentée comme dit ci-avant, agissant en tant que seuls associés de la société à responsabilité limitée HI FISH LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 mars 1988, publié au Mémorial C, numéro 148 du 2 juin 1988, modifiée par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 368 du 4 août 1995, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. - Changement de la dénomination de la société en HI TRADE, S.à r.l.
2. - Modification de l'article 1^{er} des statuts.
3. - Ajout à l'objet social de la société et modification en conséquence du premier alinéa de l'article 3 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de produits alimentaires, boissons, poissons frais et frits, le commerce en gros de poissons, conserves, boissons et produits surgelés, la vente de pommes frites, poissons, sandwiches, saucisson, bières en bouteilles et boissons non alcooliques aux foires et marchés ainsi que l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.»

4. - Transfert du siège social de la société de L-1622 Luxembourg, 7, rue St.Gengoul, à L-5886 Alzingen, 508, route de Thionville.

5. - Modification subséquente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

Les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de société en HI TRADE, S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de HI TRADE, S.à r.l.»

Deuxième résolution

Les associés décident de faire une ajoute à l'objet social et de modifier ainsi le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de produits alimentaires, boissons, poissons frais et frits, le commerce en gros de poissons, conserves, boissons et produits surgelés, la vente de pommes frites, poissons, sandwiches, saucissons, bières en bouteilles et boissons non alcooliques aux foires et marchés ainsi que l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.»

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société de L-1622 Luxembourg, 7, rue St. Gengoul à l'adresse suivante: L-5886 Alzingen, 508, route de Thionville.

Quatrième et dernière résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier ainsi le premier alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est fixé dans la commune de Hesperange.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,- LUF).

Dont procès-verbal, passé à Niederanven, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Birgen, R. Ebsen, J.-C. Kirsch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 1997, vol. 99S, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 16 juillet 1997.

P. Bettingen.

(26237/202/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

**HI TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HI FISH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-5886 Alzingen, 508, route de Thionville.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 16 juillet 1997.

P. Bettingen.

(26238/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

GRK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3572 Dudelange, 129, rue Rév. Père Jacques Thiel.

R. C. Luxembourg B 51.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 juillet 1997, vol. 495, fol. 45, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour la S.à r.l. GRK

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(26229/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

IKOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 33.955.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 mai 1997

Conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'Assemblée vote la continuation des activités de la société, étant donné le soutien financier à long terme dont dispose la société sous la forme d'un emprunt obligataire de NLG 21,1 Mio.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(26241/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

LARES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.723.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 55, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Le mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1997.

L'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 1996 décide, à l'unanimité des voix, la continuation de la société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(26255/529/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

LARES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.723.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 55, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Le mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1997.

L'assemblée générale ordinaire du 18 novembre 1996 décide, à l'unanimité des voix, la continuation de la société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(26256/529/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

LATONA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.614.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 55, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Le mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(26257/529/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

LATONA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.614.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 55, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Le mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(26258/529/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

GIROINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.566.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

Pour GIROINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers J.-M. Schiltz

(26228/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

HESPEROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 35.006.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(26235/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

NUMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.282.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

Pour NUMAX S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Watters J.-M. Schiltz

(26292/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

NUMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.282.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

Pour NUMAX S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Watters J.-M. Schiltz

(26293/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

NUMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.282.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

Pour NUMAX S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Watters J.-M. Schiltz

(26294/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

NUMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.282.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

Pour NUMAX S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Watters J.-M. Schiltz

(26295/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

NUMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.282.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 1997, Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, L-Belvaux, a été appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Danielle Schroeder, démissionnaire. Monsieur Albert Pennacchio, employé de banque, L-Mondercange, a été nommé quatrième administrateur. Leur mandat s'achèvera avec ceux de leurs collègues à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 1998.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

Pour NUMAX S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26296/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

NAVICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.482.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1996 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1997, vol. 492, fol. 20, case 10, ont été déposés éau registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 1997

Conseil d'administration

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de leur mandat d'administrateur de Madame Carine Reuter-Bonert et de Monsieur Dominique Maqua et de nommer Messieurs Fons Mangen, réviseur d'entreprises, L-9088 Ettelbruck, et Yves Elsen, directeur commercial, L-8266 Mamer, en leur remplacement pour une durée d'un an. Le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Leysen est reconduit pour une durée d'un an.

Suite à ces décisions, le conseil d'administration en fonction pendant l'exercice 1997 est composé comme suit:

- * Leysen Christian, ingénieur commercial, demeurant à B-2600 Berchem;
- * Mangen Fons, réviseur d'entreprises, L-9088 Ettelbruck;
- * Elsen Yves, directeur commercial, demeurant à L-8266 Mamer.

Commissaire aux comptes

Suite à la nomination de Monsieur Fons Mangen en qualité d'administrateur de la société, l'assemblée générale a décidé d'accepter sa démission en tant que commissaire aux comptes et de nommer Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant à B-6767 Lamorteau, en son remplacement pour une durée d'un an.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice de LUF 765.226,- pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996 comme suit:

Allocation à la réserve légale:	38.261,-
Report à nouveau:	726.965,-
	<u>765.226,-</u>

F. Mangen
Administrateur

(26291/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

INTERNATIONAL TREESTARS INCORPORATED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 43.915.

EXTRAIT

La société LUXREVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 28, rue Henri VII, remet avec effet immédiat sa démission en tant que commissaire auprès de INTERNATIONAL TREESTARS INCORPORATED S.A.

Luxembourg, le 2 juillet 1997.

Pour extrait sincère et conforme
LUXREVISION, S.à r.l.
R. Zimmer F. Sassel
Associé-gérant Associé-gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1997, vol. 495, fol. 36, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26250/664/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

OMNIUM DE FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.102.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

Pour OMNIUM DE FINANCE, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers J.-M. Schiltz

(26297/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

OMNIUM DE FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.102.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

Pour OMNIUM DE FINANCE, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers J.-M. Schiltz

(26298/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

OMNIUM DE FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.102.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 1995, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Baumann, Guy Kettmann, et celui du commissaire aux comptes, Madame Marie-Claire Zehren, ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

Pour OMNIUM DE FINANCE, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers J.-M. Schiltz

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 53, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26299/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

G.G.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8005 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial Cactus «La Belle Etoile», Magasin Cassis.
R. C. Luxembourg B 55.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 1997, vol. 493, fol. 78, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour G.G.H. S.A.

(26227/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

HAKON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.838.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

Pour HAKON S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers J.-M. Schiltz

(26233/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

**MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES (MULUFI) S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 3.963.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 58, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE
DE PARTICIPATIONS FINANCIERES
(MULUFI) S.A.
M. Backes
Administrateur

(26289/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

**MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES (MULUFI) S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 3.963.

Extraits de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 1997

Sont nommés administrateurs pour une durée d'un an, leur mandat se terminant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice social au 31 décembre 1997:

- Monsieur Christian Fabert, administrateur de sociétés, Luxembourg;
- Monsieur Lucien Ernster, administrateur de sociétés, Mamer;
- Monsieur Marc Backes, employé privé, Dudelange.

VGD LUXEMBOURG, S.à r.l., est nommée commissaire pour une durée d'un an, son mandat se terminant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice social au 31 décembre 1997.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 1997.

Certifié sincère et conforme
MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE
DE PARTICIPATIONS FINANCIERES
(MULUFI) S.A.
M. Backes
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 58, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26290/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

HELIO LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 49.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1997, vol. 495, fol. 33, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour la S.à r.l. HELIO LUX
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(26234/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

IMMO-DIEGEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 50.723.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1997, vol. 495, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 1997.

Pour IMMO-DIEGEM S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers J.-M. Schiltz

(26246/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

SONGA EUROPA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre juin.
Par-devant Maître Jacques Delvaux notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1. Monsieur Giovanni Songa, demeurant à Via V. Paolo Da Cannobio, 11, Milan, Italie, ici représenté par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Luxembourg-Strassen, en vertu d'une procuration donnée à Milano (I), le 6 juin 1997;
2. Madame Maria Albina Pelotti, demeurant à Via V. Paolo Da Cannobio, 11, Milan, Italie, ici représenté par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Luxembourg-Strassen, en vertu d'une procuration donnée à Milano (I), le 6 juin 1997.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SONGA EUROPA S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation de contrat au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, il pourra être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à ITL 250.000.000,- (deux cent cinquante millions de liras italiennes), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé de ITL 1.000.000.000,- (un milliard de liras italiennes), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 juin 2002, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, soit entièrement, soit partiellement, par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur,

directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Emprunts obligataires

Art. 8. Le conseil d'administration peut décider de l'accord préalable de l'assemblée générale décidant sans quorum de présence à la simple majorité des présents, l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission, et de remboursement, et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant pas dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la totalité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à l'unanimité des votants.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité, des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions. Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de tous les administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses actions au porteur respectivement ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le deuxième vendredi du mois d'octobre de chaque année à 12.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 28. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

L'assemblée générale annuelle se réunira à Luxembourg, le deuxième vendredi du mois d'octobre à 12.30 heures et pour la première fois en 1998.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 1998.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1. Monsieur Giovanni Songa, préqualifié, douze mille sept cent cinquante actions	12.750
2. Madame Maria Albina Pelotti, préqualifiée, douze mille deux cent cinquante actions	12.250
Total: vingt-cinq mille actions	25.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de ITL 250.000.000,- (deux cent cinquante millions de liras italiennes) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 140.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital de la société est évalué à 5.268.004,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Ont été appelé aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Antonio Songa, demeurant à Via V. Paolo Da Canobbio, 11, Milan, Italie, Président;

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg, 8, rue des Franciscaines, Administrateur;

- Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, Administrateur.

3) La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois ans et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2000.

4) A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, Luxembourg.

5) La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée à trois ans et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2000.

6) Le siège de la société est fixé au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Tonelli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1997, vol. 99S, fol. 96, case 4. – Reçu 52.788 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1997.

J. Delvaux.

(26394/208/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 1997.

HIEROGLYPHE DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 39.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 60, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour la S.à r.l. HIEROGLYPHE DESIGN
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG

(26236/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

LUPIN HOLDINGS S.A., Aktiengesellschaft.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the third of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Dudelange (Luxembourg).

There appeared:

1.- COLLIVET LIMITED, having its registered office at P.O Box 659, International Trust Building, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

here represented by Mr Olivier Ferres, consultant, residing at 16, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, acting in his capacity of sole manager of the prenamed company;

2.- DALSTON LIMITED, having its registered office at at P.O Box 659, International Trust Building, Road Town, Tortola British Virgin Islands,

here represented by Mr Olivier Ferres, consultant, residing at 16, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, acting in his capacity of sole manager of the prenamed company.

Such appearing parties have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of LUPIN HOLDINGS S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove the company will remain within the limits established by the law of July 31st, 1929.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at USD 40,000.- (forty thousand US Dollars) divided into 400 (four hundred) shares with a par value of USD 100.- (one hundred US Dollars) each.

The shares are in bearer form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and Statutory auditor

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. En case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Friday of the month of June at ten a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December, 31st, the following year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December, 31st, 1998.

The first annual general meeting shall be held in 1999.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- COLLIVET LIMITED, three hundred and ninety-nine shares	399
2.- DALSTON LIMITED, one share	<u>1</u>
Total: four hundred shares	400

The subscribed shares have been entirely paid up in cash of USD 40,000.- (forty thousand US Dollars) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at seventy thousand Luxembourg Francs (LUF 70,000.-).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 1998:

- Mr Olivier Ferres, consultant, 16, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;
- Mr Michel Guilluy, consultant, 24, rue du Lingenthal, Waltzing (B);
- Mr John Hames, expert-comptable, 9, rue Quatre-Vents, L-7562 Mersch.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the first annual general meeting: LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorherigen Textes:

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am dritten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, Amtssitz in Düdelingen (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- COLLIVET LIMITED, mit Sitz in P.O. Box 659, International Trust Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

hier vertreten durch Herrn Olivier Ferres, consultant, wohnhaft in 16, avenue du Bois, L-1251 Luxemburg, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der vorbenannten Gesellschaft.

2.- DALSTON LIMITED, mit Sitz in P.O. Box 659, International Trust Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

hier vertreten durch Herrn Olivier Ferres, consultant, wohnhaft in 16, avenue du Bois, L-1251 Luxemburg, zu gelangen.

Vorbennante Komparenten ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und alle Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung LUPIN HOLDINGS S.A. gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz aufgrund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelcher Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Massnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern.

Bei allen vorstehenden Handlungen bleibt die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt USD 40.000,- (vierzigtausend US Dollar), eingeteilt in 400 (vierhundert) Aktien mit einem Nominalwert von je USD 100,- (einhundert US Dollar).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingung ihre eigenen Aktien erwerben.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben, Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag des Monats Juni jeden Jahres um zehn Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1998.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 1999 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1) COLLIVET LIMITED, dreihundertneunundneunzig Aktien	399
2) DALSTON LIMITED, eine Aktie	1
Total: vierhundert Aktien	400

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von USD 40.000,- (vierzigtausend US Dollar) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf siebzigtausend Luxemburger Franken (LUF 70.000,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die über das erste Geschäftsjahr befindet, werden ernannt:

- a.- Herr Olivier Ferres, consultant, wohnhaft in 16, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;
- b.- Herr Michel Guilluy, consultant, wohnhaft in 24, rue du Lingenthal, Waltzing (Belgien);
- c.- Herr John Hames, expert-comptable, wohnhaft in 9, rue Quatre-Vents, L-7262 Mersch.

2. Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:

LUX-AUDIT S.A, mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 5, avenue de la Faïencerie.

3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Der unterzeichnete Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen Text und dem deutschen Text, ist die englische Version massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Erklärung

Zwecks Berechnung der Einregistrierungsgebühren, erklärt der unterzeichnete Notar, in Namen den Komparenten, dass das Kapital auf eine Million vierhundertachtundvierzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt wird.

Signé: J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 1997, vol. 829, fol. 12, case 7. – Reçu 14.480 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelage, le 16 juillet 1997.

J. Elvinger.

(26385/211/350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 1997.

GESTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 28.699.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(26226/635/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

INTERNATIONAL FINANCING PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.973.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1996 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 58, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 1997

Conseil d'administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs venu à échéance pour une durée d'un an. Suite à cette décision, le conseil d'administration en fonction pendant l'exercice 1997 est composé comme suit:

- * Maqua Dominique, comptable, demeurant à Lamorteau (B);
- * Santino Jo, licencié en sciences commerciales et économiques, Ans (B);
- * Thijs Ghislain, licencié en sciences commerciales et économiques, Scherpenheuvel (B).

Commissaire aux comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes venu à échéance pour une durée d'un an. Le commissaire aux comptes en fonction pour l'exercice 1997 est Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck.

REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité du bénéfice de LUF 1.344.857,- pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 17 juillet 1997.

F. Mangen.

(26249/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

TRANSNORDIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the first of July.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) REPARADE NOMINEES N.V., a company established and having its registered office at International Trade Center TM 126, P.C. Box 6050, Piscadera Bay, Curaçao (Netherland Antilles),

here represented by Mr Dirk C. Oppelaar, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

by virtue of a general proxy given in Curaçao (Netherland Antilles), on October 17th, 1996 which is remained attached to a deed of the undersigned notary dated November 29th, 1996, filed with the registration authorities in Luxembourg, on December 9th, 1996, vol. 94S, fol. 92, case 5;

2) ESTOURNEL NOMINEES N.V., a company established and having its registered office at International Trade Center TM 126, P.C. Box 6050, Piscadera Bay, Curaçao (Netherland Antilles),

here represented by Mr Dirk C. Oppelaar, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

by virtue of a general proxy given in Curaçao (Netherland Antilles), on October 17th, 1996 which is remained attached to a deed of the undersigned notary dated November 29th, 1996, filed with the registration authorities in Luxembourg, on December 9th, 1996, vol. 94S, fol. 92, case 5.

Such appearing parties, have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of TRANSNORDIC INTERNATIONAL S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs, divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each.

The authorized capital is fixed at ten million (10,000,000.-) Luxembourg francs, divided into ten thousand (10,000) shares having a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of this deed in the «Mémorial Recueil des Sociétés et Associations» for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares. The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action; the Board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital and in compliance with the article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owners option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time. In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatever and payable in any currency whatever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting. The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Thursday in the month of June at ten a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.
Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 1997.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 1998.

Subscription and Payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

- | | |
|---|-------|
| 1) REPARADE NOMINEES N.V., prenamed, one thousand and forty-nine shares | 1,249 |
| 2) ESTOURNEL NOMINEES N.V., prenamed, one share | 1 |
| <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black;"/> | |
| Total: one thousand two hundred and fifty shares | 1,250 |

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seventy thousand (70,000.-) francs.

Constitutive meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mr Roeland P. Pels, maître en droit, residing in 24, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg;
 - b) Mr Christian Valentin, conseiller juridique, residing at 13, rue de la Ferme, B-1640 Rhodes St. Genese;
 - c) Mr Thomas Berg, managing director, residing at 57c, Strandvagen, SW-11523 Stockholm.
- 3) The following is appointed Auditor:
Mr Bernard Irthum, reviseur d'entreprises, residing in 43, rue de Blaschette, L-7353 Lorentzweiler.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 1999.
- 5) The Company shall have its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
- 6) The General Meeting authorizes the Board of Directors to elect a managing-director with power to bind the company by his sole signature within the day-to-day management of the company.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearers, said persons signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le premier juillet.

Par-devant Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) REPARADE NOMINEES N.V., une société établie et ayant son siège social à Curaçao (Antilles Néerlandaises), ici représentée par Monsieur Dirk C. Oppelaar, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un mandat général donné à Curaçao (Antilles Néerlandaises), le 17 octobre 1996 qui est resté annexé à un acte du notaire instrumentaire en date du 29 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 94S, fol. 92, case 5;
- 2) ESTOURNEL NOMINEES N.V., une société établie et ayant son siège social à Curaçao (Antilles Néerlandaises), ici représentée par Monsieur Dirk C. Oppelaar, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'un mandat général donné à Curaçao (Antilles Néerlandaises), le 17 octobre 1996 qui est resté annexé à un acte du notaire instrumentaire en date du 29 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 94S, fol. 92, case 5.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TRANSNORDIC INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifié par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 1997.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1998.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) REPARADE NOMINEES N.V., préqualifié, mille deux cent quarante-neuf actions 1.249

2) ESTOURNEL NOMINEES N.V., préqualifié, une action 1

Total: mille deux cent cinquante actions 1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille (70.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Roelancl P. Pels, maître en droit, demeurant à 24, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg;

d) Monsieur Christian Valentin, conseiller juridique, demeurant à 13, rue de la Ferme, B-1640 Rhodes St. Genèse;

c) Monsieur Thomas Berg, administrateur-délégué, demeurant à Stranvagen 57c, SW-11523 Stockholm.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Bernard Irthum, réviseur d'entreprises, demeurant à 43, rue de Blaschette, L-7353 Lorentzweiler.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 1999.

5) Le siège de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D.C. Oppelaar, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 1997, vol. 100S, fol. 21, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1997.

A. Schwachtgen.

(26398/230/315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 1997.

CLUB DAB LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

STATUTS

Entre:

1. COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE TELEDIFFUSION, (CLT-UFA), avec siège à Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden,

ici représentée par la Direction Technique Radio, André Schiltz, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8127 Bridel;

2. ETABLISSEMENT DE RADIODIFFUSION SOCIOCULTURELLE (honnert, 7), avec siège à Luxembourg, 459, route de Longwy,

ici représenté par son président du Conseil d'Administration, Pierre Gehlen, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1147 Luxembourg, et par son directeur Fernand Weides, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8249 Mamer.

3. LUXRADIO S.à r.l. (Eldorado), avec siège à L-1741 Luxembourg, 55, rue de Hollerich,

ici représentée par ses gérants Guy Ludig, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Crauthem, et Danièle Fonck de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Luxembourg.

4. SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l. (DNR - Den Neie Radio), avec siège à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin,

ici représentée par son directeur Frank Zeimet, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Mondorf-les-Bains, et par le service technique, Germain Weniger, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à Manternach.

5. ALTER ECHOS, S.à r.l. (Radio Ara), avec siège à L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie,

ici représentée par son coordinateur technique Jean Krips, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4209 Esch-sur-Alzette.

6. SOCIETE EUROPEENNE DE COMMUNICATION SOCIALE, S.à r.l. (Radio Latina), avec siège à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid,

ici représentée par son directeur général Louis Barreira, de nationalité portugaise, demeurant à L-3862 Schiffange, et ceux qui, conformément aux présents statuts, deviendront membres, a été constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, et les statuts suivants.

I.- Dénomination, but, durée, siège

Art. 1^{er}. Il est décidé de fonder une association sans but lucratif Club DAB Luxembourg.

Art. 2. L'association a pour objet d'œuvrer en faveur de la réalisation et de la promotion du T-DAB au Luxembourg.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Les fonds de l'association proviennent de versements, de dons, de subventions et de cotisations. Le taux maximum des cotisations à payer par les associés ne peut pas dépasser vingt mille (20.000,-) francs par an. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Art. 5. Le siège social de l'association est établi à Luxembourg. Il est fixé actuellement à Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden. Il pourra, sur simple décision du conseil d'administration, être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 7. En cas de dissolution de l'association, le solde de l'actif net revient à la Croix-Rouge Luxembourgeoise.

II.- Les membres

Art. 8. L'association est composée de trois membres associés au moins. Peuvent devenir membres des sociétés de droit luxembourgeois, des associations, institutions et/ou administrations qui œuvrent en faveur de la réalisation de l'objet de l'association.

Art. 9. De nouveaux membres associés peuvent être admis par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Art. 10. L'exclusion d'un membre associé, pour manquement grave à ses obligations, peut être prononcée par l'assemblée générale statuant à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

Art. 11. En cas de cessation d'activité d'un membre associé, les ayants droit n'ont aucun droit sur le fonds social.

III.- L'assemblée générale

Art. 12. Il est tenu obligatoirement chaque année une assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'association et de donner décharge au conseil d'administration. L'assemblée générale peut être convoquée extraordinairement lorsqu'un cinquième des associés, le conseil d'administration ou le président l'exigent. Les convocations avec ordre du jour sont adressées par trois jours francs avant la date de l'assemblée.

Art. 13. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou son délégué. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la simple majorité des voix, exception faite des stipulations spéciales des statuts et des cas précis prévus par la loi. Tout membre n'a droit qu'à une seule voix dans l'assemblée générale. Les associés absents peuvent se faire représenter par un autre associé.

IV.- Le conseil d'administration, les commissions

Art. 14. L'association est gérée par un conseil d'administration composée de trois personnes au moins, élues pour un an par l'assemblée générale avec possibilité de réélection.

Art. 15. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de l'association. Il nomme et révoque les titulaires des emplois principaux, et détermine leur mission. Il reçoit et arrête les comptes de l'association, et les présente à l'assemblée générale annuelle, qui nomme des réviseurs. Il ordonne et approuve les dépenses, en effectue et en autorise le règlement. Le conseil d'administration a, en outre, tous les pouvoirs prévus par l'article 13 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 16. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, un secrétaire général et un trésorier. Les actes de la gestion journalière sont signés par le président ou son délégué.

Art. 17. Le conseil d'administration peut autoriser la création de groupes de travail au sein de l'association. Chaque associé a le droit de devenir membre d'un ou de plusieurs groupes de travail.

Art. 18. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928 trouveront application.

Luxembourg, le 9 juin 1997.

CLT-UFA S.A. A. Schiltz	ETABLISSEMENT DE RADIODIFFUSION SOCIOCULTURELLE P. Gehlen / F. Weides
LUXRADIO, S.à r.l. G. Ludig / D. Fonck	SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l. F. Zeimet / G. Weniger
ALTER ECHOS, S.à r.l. J. Krips	SOCIETE EUROPEENNE DE COMMUNICATION SOCIALE, S.à r.l. L. Barreira

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1997, vol. 493, fol. 98, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26399/000/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 1997.

IMFOLED LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.346.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 1997, vol. 495, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(26242/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

IMG INTERNATIONAL MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 32.901.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 67, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

J. Lorang
Administrateur

(26243/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

COBELU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente juin.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. FINANCIERE DU BENELUX S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B, sous le numéro 26.813,

ici représentée par Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, demeurant à Arlon, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 juin 1997, ci-annexée; et

2. HORIZON HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 9.803,

ici représentée par Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 juin 1997, ci-annexée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de COBELU.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de mars à quatorze heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1997.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 1998.

Souscription

Les mille deux cent cinquante (1.250) actions ont été souscrites comme suit par:

1. FINANCIERE DU BENELUX S.A., préqualifiée, une action	1
2. HORIZON HOLDING S.A., préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social est fixée à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2002:
 - a) Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, demeurant à Blaschette;
 - b) Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig;
 - c) Monsieur Yvan Juchem, administrateur de sociétés, demeurant à Rombach.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2002:

Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Sprimont, N. Didier, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1997, vol. 100S, fol. 7, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 1997.

R. Neuman.

(26376/226/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 1997.

S.A. DE VADERLANDSCHE LUXEMBURG - PATRIOTIQUE LUXEMBURG, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue au siège social le 21 mai 1995

La réunion est ouverte à 15.30 heures sous la présidence du Baron J. De Staercke, demeurant à B-1950 Kraainem (Belgique), Middenlaan 3B, qui désigne comme secrétaire, Monsieur W. Van Pottelberge, demeurant à B-2930 Brasschaat (Belgique), Frilinglei 74.

Sur la proposition du Président, l'Assemblée désigne comme scrutateurs, Monsieur B. Van Steenwinkel, demeurant à B-1820 Steenokkerzeel, (Belgique), Walenbaan 4, et Monsieur C. Steeno, demeurant à L-3353 Leudelage (Luxembourg), 19, rue d'Esch.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée comporte:

1. Rapport du Conseil d'Administration et rapport du réviseur;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire-réviseur;
4. Réélection des administrateurs.

La totalité des 50.000 parts représentatives du capital étant présente ou représentée, il n'y a pas lieu de justifier les convocations.

Pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux prescriptions des statuts relatives à la formalité d'admission à l'Assemblée. La liste de présence est arrêtée et signée par les membres du bureau.

L'Assemblée dispense le Président de donner lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire-réviseur et constate qu'aucune demande d'intervention n'a été formulée.

L'Assemblée prend les résolutions suivantes:

1. Prend connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur.
2. Approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996 ainsi que l'affectation des résultats.
3. Donne décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprise.
4. Renouvelle jusqu'à l'expiration de la prochaine Assemblée Générale Annuelle le mandat d'administrateur du Baron J. De Staercke, de J.J. Etienne, A. Goldberg et W. Van Pottelberge.

Le Baron J. De Staercke est confirmé comme président du Conseil d'Administration et M. w. Van Pottelberge comme administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il est donné lecture du présent procès-verbal qui est approuvé.

La séance est levée à 16.00 heures.

Signature

Signature

Signature

Le secrétaire

Le président

Les scrutateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26306/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

PADDINGTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 36.539.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(26303/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

PADDINGTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.539.

Procès-verbal du conseil d'administration du 15 octobre 1996

Présents:

Christophe Blondeau, Administrateur

Rodney Haigh, Administrateur

Mohamed Nijar, Administrateur

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Blondeau à 15.00 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg, au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.30 heures.

C. Blondeau R. Haigh M. Nijar
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26304/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.

PADDINGTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.539.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 1996

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire. L'Assemblée Générale ordinaire donne décharge spéciale à Monsieur Roger Wiczoreck, à Jean-Pierre Kesy, administrateurs sortants.

4. L'Assemblée Générale ordinaire décide de nommer Messieurs Mohamed Nijar, Christophe Blondeau et Monsieur Rodney Haigh aux fonctions d'administrateur et de renouveler H.R.T. REVISION, S.à r.l., au poste de commissaire aux comptes.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

5. Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.55 heures.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1997, vol. 495, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26305/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 1997.
